



MOT de la DIRECTION

Effort

Volonté

Courage

Persévérance

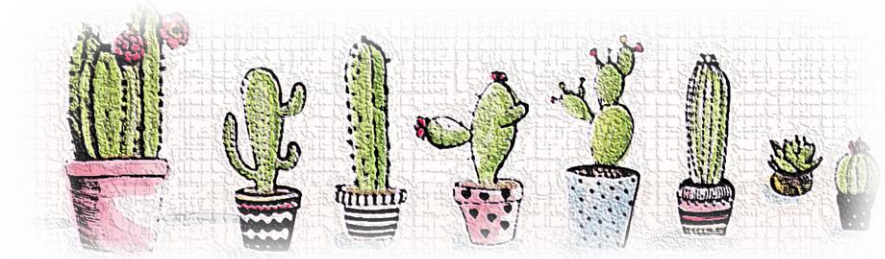
Vont de pairs pour arriver à ses fins

La ligne d'arrivée est proche

Nous la franchirons avec succès

Juin

2021



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1 Congé P.M. secondaire	2	3 Défi course primaire Pointe-Taylor	4 Congé maternelle 4-5 ans Défi course secondaire Pointe-Taylor	5	6
7 A.M. examen français sec.2	8 Arrêt flottant en P. M. pour tous	9 A.M. examen de lecture sec.1 A.M. examen de science sec.2 gr.82 P.M. examen de science sec.2 gr.81	10 P.M. examen de mathématique sec.1	11 A.M. examen de mathématique sec.2 (150 min.)	12	13
14	15 Congé P.M. secondaire	16	17	18 Congé maternelle 4-5 ans A.M. examen de Mathématique sec. 1-2	19	20
21 A.M. examen d'histoire Sec. 1 et 2 Période 2 et 3	22 Gala secondaire 2	23 FIN DES CLASSES	24 Congé	25 Pédago	26	27
28 Pédago	29 Pédago	30				

PETIT RAPPEL POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE



- Deux élèves par banquette, soit un maximum de 48 élèves dans un véhicule régulier.
- L'élève bénéficie du service du transport scolaire à son **adresse principale**.
- Dans le cas d'une garde partagée, l'élève est accommodé par le service du transport à sa deuxième adresse. Dans ce cas seulement, les deux adresses sont desservies en tout temps.

DANS LE CAS DU GARDIENNAGE RÉGULIER :

- **SI CELA NE NÉCESSITE PAS DE CHANGEMENT DE VÉHICULE SCOLAIRE**, l'élève peut être accommodé par le service du transport à cette adresse régulière de gardiennage.
- **SI CELA NÉCESSITE UN CHANGEMENT DE VÉHICULE SCOLAIRE**, il doit obligatoirement s'agir d'un service à **TEMPS PLEIN**, 5 jours par semaine, pour l'année. Cette adresse est alors considérée comme la nouvelle adresse et retire le droit au transport à l'adresse principale. **CETTE ADRESSE DEVIENT LA SEULE DESSERVIE.**
- Tout autre accommodement nécessitant un **CHANGEMENT DE VÉHICULE SCOLAIRE N'EST PAS POSSIBLE**. Le fonctionnement par billet pour changement d'autobus est ainsi suspendu.



Merci de votre compréhension.

SITE INTERNET

Ce message est pour vous rappeler l'existence de notre site Internet que vous pouvez consulter en tout temps. Vous y trouverez des informations concernant le calendrier scolaire, les procès-verbaux du conseil d'établissement et beaucoup d'information concernant la vie scolaire.

<https://www.csrl.qc.ca/etablissement/ecole-le-bois-vivant/>



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avec la venue du printemps, beaucoup d'enfants ont sorti leur bicyclette et ont choisi ce mode de locomotion pour venir à l'école. C'est très bien, exercice physique et plein air sont préconisés pour la santé.

Cependant, nous avons remarqué des comportements dangereux et des manquements au Code de la route qui sont dangereux pour eux et pour les automobilistes.

Une sensibilisation a été faite dans chaque classe, sur l'importance de respecter les consignes de la sécurité routière. Nous avons rappelé aux élèves que la route appartient autant aux voitures, bicyclettes et piétons, et que nous avons une responsabilité envers chacun à veiller à ce que tous nous puissions utiliser la route en toute sécurité.

Nous vous demandons SVP de faire un rappel à votre enfant concernant sa responsabilité sur la route en tant qu'utilisateur pour le bien-être de tous. Merci de votre habituelle collaboration.

